



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
MARDI 6 DECEMBRE 2022 A 20H00

Délibération n°	Objet	Décision du CCAS
07-2022	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 13/12/2022

Le Président
Arnaud PRAILE

